



LABORATOIRE

PhiLab



Synthèse du cahier de recherche #17 : Grantmaking in Canada and the United States: A Comparative Review and Analysis of the Literature,

De Rigillo, N. ; Rabinowitz-Bussell, M. ; Stauch, J ; Lajevardi, N. (2018, janvier)

Réalisée par Anaïs Bovet en juillet 2018

INTRODUCTION

Au Canada comme aux États-Unis d'Amérique le nombre de fondations a régulièrement augmenté au cours des 50 dernières années. Mais on constate un manque de travaux universitaires sur les bailleurs de fonds canadiens.

Les objectifs de ce cahier de recherche sont :

- de mobiliser les données primaires et la recherche de seconde main pour expliquer en quoi et pourquoi le paysage des fondations subventionnaires canadiennes diffère ou ressemble à celui des États-Unis d'Amérique;
- d'émettre des recommandations qui seraient utiles pour, à l'avenir, pouvoir comparer les subventionnaires canadiens avec des subventionnaires d'autres pays.

MÉTHODE

Le terrain consiste en des données de première main ainsi qu'en une recension analytique des écrits. La comparaison est rendue difficile par le fait qu'on ne dispose pas du même type de données au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

Cette recension compare plus particulièrement trois dimensions-clés :

- les influences historiques et culturelles
- la taille et les pratiques du secteur (formes institutionnelles, atouts et dépenses, secteurs d'investissement)
- les cadres législatifs

DÉFINITION

Une fondation subventionnaire est « une organisation à but non-lucratif, non-gouvernementale, ayant pour fonds principal un fonds propre, gérée par son propre Conseil d'administration ou sa propre direction, et créée pour soutenir des activités sociales, éducatives, charitables, religieuses, ou toute autre activité contribuant au bien-être commun » (Andrews, dans Hammack et Anheier, 2013, p. 157).

RÉSULTATS

Les types de fondations au Canada Types of foundations in Canada	Les types de fondations aux États-Unis d'Amérique
<p>Au Canada, il y a 3 types d'œuvres de bienfaisance : les organisations caritatives, les fondations publiques et les fondations privées. Toutes les œuvres de bienfaisance peuvent distribuer des subventions, elles doivent avoir un but caritatif et ne peuvent s'impliquer dans des activités politiques.</p> <p>D'après les données de l'Agence du Revenu du Canada, les organisations caritatives sont les plus nombreuses parmi les 3 types existants : elles sont 75 767 en 2016. Elles peuvent distribuer des subventions mais ces dernières ne peuvent représenter plus de 50% de leur revenu annuel, sauf si elles sont attribuées à des organismes de bienfaisance associés (Man, 2006).</p> <p>Au contraire, l'attribution de subventions est l'activité principale des fondations publiques et privées, les premières étant au nombre de 5 107 en 2016 et les secondes au nombre de 5 536 la même année (Canada Revenue Agency, 2016). Les fondations publiques reçoivent leurs fonds de plusieurs donateurs et doivent distribuer chaque année au moins 50% de leur revenu à des bénéficiaires qualifiés, qui sont le plus souvent d'autres œuvres de bienfaisance. Les revenus des fondations privées, pour leur part, proviennent pour au moins 50% de la personne ou du groupe de personnes contrôlant la fondation et n'ont pas à répondre à l'exigence de distribuer chaque année 50% de leur revenu à des bénéficiaires qualifiés.</p>	<p>La loi sur les impôts aux États-Unis d'Amérique rassemble toute la législation sur les organisations à but non-lucratif, y compris celles sur les fondations subventionnaires, sous le libellé « 501 (c)(3) ». Ces organisations ne peuvent utiliser leurs fonds à des fins de profit individuel, s'impliquer dans des activités d'influence ou dans des activités politiques (Internal Revenue Service, 2016). Il y a 3 types de fondations aux États-Unis d'Amérique, qui diffèrent légèrement de ceux du Canada : les œuvres caritatives publiques, les fondations privées et les œuvres caritatives privées opérationnelles. Au moins 33% des revenus des fondations caritatives publiques doivent venir de petits donateurs, d'autres œuvres caritatives ou du gouvernement. Ces fonds doivent profiter au bien public. Au moins 50% du bureau doit être complètement indépendant de l'organisation elle-même.</p> <p>Au contraire, les fondations privées ont souvent une seule source de financement, souvent une famille fortunée ou une entreprise, et peuvent être contrôlée majoritairement par les parties prenantes.</p> <p>Les fondations opérationnelles privées sont les fondations privées qui dépendent au moins 85% de leur revenu net ajusté ou de leur retour sur investissement minimal pour la conduite de ses propres activités caritatives.</p>

La relation entre subventionnement, caritatif et État

Dans les deux pays, les fondations subventionnaires jouent un rôle important dans le financement des services publics fournis par les organisations caritatives. Comme le note Wolch (1990), l'État considère alors la prestation de services sociaux à travers le secteur caritatif comme un moyen de restreindre les coûts, de limiter le rôle du gouvernement dans la mise à disposition de services, et de promouvoir l'innovation et l'autosuffisance communautaire. En conséquence, le nombre d'organisations caritatives aux États-Unis d'Amérique augmente exponentiellement entre les années 1960 et 80 et elles assument une part de plus en plus importante de la fourniture de services. Le même phénomène se produit au Canada entre 1990 et 2000. L'État est le principal bailleur de fonds de ces organisations.

Similitudes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

Les bailleurs de fonds canadiens et états-uniens partagent beaucoup en termes d'histoire, de rôle, de taille et de limites législatives.

L'histoire de la philanthropie états-unienne a été largement traitée dans la littérature scientifique (Lagemann, 1999 ; Nagai, Lerner et Rothman, 1994 ; Zunz, 2014). La philanthropie de fondation commence avec l'essor industriel à la fin du 19e siècle et au début du 20e, portée par des industriels tels qu'Andrew Carnegie et John D. Rockefeller. Le soutien politique au développement du secteur caritatif a permis aux États-Unis d'Amérique de se positionner en tête du subventionnement.

Au Canada, l'histoire des fondations varie selon la région en question. Dans l'Ouest, au tournant du 20e siècle, les fondations communautaires se développent à partir du solide mouvement coopératif, à l'image de la Fondation de Cleveland créée en 1914. Dans l'Est, le développement se rapproche de celui des États-Unis d'Amérique en se basant sur une philanthropie de fondation privée plus formalisée, par exemple avec la création de la Fondation Massey en 1918. Le Québec est un cas particulier par rapport au reste du Canada, sa philanthropie se développant à partir de l'Église catholique avant d'être éclipsée par un gouvernement provincial socialement interventionniste dans les années 1960 (Lefèvre et Rigillo, 2017).

Dans les deux pays, la plupart des fondations subventionnaires sont philanthropiques, ou basées sur la contribution de donateurs, bien que certaines grandes fondations reposent aussi sur la générosité de compagnies ou sur des fonds gouvernementaux.

Au Canada comme aux États-Unis d'Amérique, la plupart des fondations privées et publiques sont déclarées comme organisations caritatives, ce qui les exempte d'impôt sur le revenu et leur permet de délivrer des reçus fiscaux à leurs donateurs.

Différences entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

Les différences observées relèvent surtout :

- de l'attitude des citoyens vis-à-vis des organismes de charité : les Canadiens se montrent plus favorables à un financement gouvernemental d'institutions publiques que les États-Uniens ; aux États-Unis d'Amérique les fondations sont perçues comme devant occuper l'espace laissé vacant par les secteurs public et privés ; au Canada, malgré la présence importante de l'État, les attitudes envers le caritatif sont généralement positives ; sur tous les territoires la générosité est corrélée au revenu ;

- des dotations gouvernementales des grandes fondations, qui sont absentes aux États-Unis d'Amérique ;
- des déboursements annuels des fondations, légèrement plus bas au Canada, particulièrement parmi les fondations communautaires ;
- des définitions des objectifs de charité et de la permission de s'impliquer dans du plaidoyer, légèrement plus circonscrit au Canada qu'aux États-Unis d'Amérique ;
- des déboursements des fondations pour des causes internationales, plus bas au Canada.

Orientations proposées pour de futures recherches

Les auteurs suggèrent les pistes de recherche suivantes :

- l'étude des fondations canadiennes pour comprendre l'histoire du subventionnement au Canada, ainsi que pour mieux comprendre comment les fondations subventionnaires canadiennes continuent de s'adapter dans le temps aux pressions sociales et politiques ;
- le rôle potentiellement différent des fondations dans le financement des institutions telles que les universités et les hôpitaux entre le Canada et les États-Unis d'Amérique ;
- des études de cas sur la nature et l'étendue du partenariat entre les gouvernements et des fondations visant à fournir des services ;
- l'état actuel de la contractualisation des services sociaux auprès des organisations caritatives au Canada et aux États-Unis d'Amérique, étant donné les récents changements dans les dépenses sociales ;
- les différences substantielles dans les pratiques de subventionnement entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, par exemple dans l'incitation à l'innovation sociale, l'utilisation d'approches en termes de justice sociale, et les différences propres aux enjeux subventionnés ;
- des recherches comparatives sur la nature et l'étendue du subventionnement à des sous-populations spécifiques, tels que les bénéficiaires autochtones/natifs américains au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

BIBLIOGRAPHIE

Brison, J. (2005). *Rockefeller, Carnegie, and Canada: American Philanthropy and the Arts and Letters in Canada*. Montreal et Kingston: McGill Queen's University Press.

Canada Revenue Agency (2016). *Charities Listing: Advanced Search*. Récupéré de : <http://www.cra-arc.gc.ca/ebci/haip/srch/advancedsearch-eng.action>

Fedunkiwi, M. (2005). *Rockefeller Foundation Funding and Medical Education in Toronto, Montreal, and Halifax*. MQUP.

Hammack, D. C., et Anheier, H. K. (2013). *A Versatile American Institution: The Changing Ideals and Realities of Philanthropic Foundations*. Brookings Institution Press.

Internal Revenue Service (2016). Exemption Requirements - 501(c)(3) Organizations. Récupéré de : <https://www.irs.gov/charities-non-profits/charitableorganizations/exemption-requirements-section-501-c-3-organizations>

Lagemann, E. C. (1999). *Philanthropic foundations: New scholarship, new possibilities*. Indiana University Press.

Lefèvre, S. et Rigillo, N. (2017). « Les fondations en perspective comparée historique (Europe, États-Unis, Canada, Québec) », dans Fontan J.-M. et Elson P. (dir.). *Les fondations philanthropiques : de nouveaux acteurs politiques ?* Montréal : Presses de l'université du Québec à Montréal.

Man, T. (2006). *Charitable Organizations and Public Foundations: The Need for Recategorization*. Récupéré de : http://www.carters.ca/pub/article/charity/2006/tlm_categories.pdf:

Nagai, A. K., Lerner, R., et Rothman, S. (1994). *Giving for social change: Foundations, public policy, and the American political agenda*. Praeger Publishers.

Sacks, E. (2005). *Community Foundation Global Status Report*. Récupéré de : <http://wings.issuelab.org/resources/13618/13618.pdf>:

Wolch, J. R. (1990). *The shadow state: Government and Voluntary Sector in Transition*. New York: Foundation Center.

Zunz, O. (2014). *Philanthropy in America: A History*. Princeton University Press.

onde de la philanthropie.